



TEXTE ADOPTÉ n° 265

« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2003-2004

8 avril 2004

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE,

*autorisant la ratification du **protocole** relatif à l'adhésion
de la **Communauté européenne** à la **convention**
internationale de coopération pour la sécurité
de la navigation aérienne « Eurocontrol »
du 13 décembre 1960, telle qu'amendée à plusieurs reprises
et coordonnée par le protocole du 27 juin 1997,
fait à Bruxelles le 8 octobre 2002.*

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1015 et 1425.

Article unique

Est autorisée la ratification du protocole relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » du 13 décembre 1960, telle qu'amendée à plusieurs reprises et coordonnée par le protocole du 27 juin 1997, et dont le texte est annexé à la présente loi ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 avril 2004.

Le Président,
Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1015.



Composé et imprimé pour l'Assemblée nationale par JOUVE
11, bd de Sébastopol, 75001 PARIS

Texte adopté n° 265 – Projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif à l'adhésion de la Communauté européenne à la convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Eurocontrol » (1^{ère} lecture)